

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 février 2013

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

SUPRA  SA

INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

SUPRA HOLDING

PRÉSENTÉE PAR



CORPORATE FINANCE

Prix de l'offre : 3,67 € par action Supra

Durée de l'offre : dix (10) jours de négociation

**Avis important**

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 II du code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions Supra qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à compter du jour de négociation suivant le jour de clôture de l'offre publique de retrait à la société Supra Holding moyennant une indemnisation de 3,67 € par action Supra, nette de tous frais.



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent communiqué est établi et diffusé conjointement par Supra Holding et Supra en application des articles 231-27 2° et 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général l'AMF a, en application de la décision de conformité en date du 19 février 2013, apposé le visa n°13-040 sur la note d'information conjointe aux sociétés Supra Holding et Supra relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur les actions Supra non encore détenues par Supra Holding.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Supra Holding » et le document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Supra » ont été déposés auprès de l'AMF le 19 février 2013 et mis à la disposition du public le 20 février 2013.

La note d'information conjointe aux sociétés Supra Holding et Supra relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visée par l'AMF le 19 février 2013 sous le numéro de visa 13-040, est disponible sur les sites Internet de Supra ([www.suprasa.fr](http://www.suprasa.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et peut être obtenue sans frais auprès de Supra Holding (31 avenue de l'Opéra - 75001 Paris), de Supra (28, rue du Général Leclerc - 67210 Obernai) et d'Oddo Corporate Finance (12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris).

Le document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Supra Holding » est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peut être obtenue sans frais auprès de Supra Holding (31 avenue de l'Opéra - 75001 Paris) et d'Oddo Corporate Finance (12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris).

Le document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Supra » est disponible sur les sites Internet de Supra ([www.suprasa.fr](http://www.suprasa.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peut être obtenue sans frais auprès de Supra (28, rue du Général Leclerc - 67210 Obernai) et d'Oddo Corporate Finance (12, boulevard de la Madeleine - 75009 Paris).

## CONTACTS

Responsable de l'information financière :

M. Jean-Michel Mellinger  
Directeur administratif et financier  
Supra SA, 28 rue du Général Leclerc - 67210 Obernai  
Tél : + 33.(0)3.88.95.12.00

Contact Presse :

CLC Communications  
6, rue de Rome  
75008 Paris  
Tél : + 33.(0)1.42.93.04.04  
[g.senneville@clccom.com](mailto:g.senneville@clccom.com)

### **A propos de Supra**

Supra est l'un des principaux intervenants français dans le secteur de la conception, la fabrication et la vente de poêles à bois et à granulés, de cheminées et inserts, de produits de chauffage électrique et de produits de traitement de l'air. Les actions de Supra sont cotées au compartiment C de NYSE Euronext Paris (code ISIN FR0000032567).